

(Ephes. iv. 5.) " Etant ensevelis avec Christ par le baptême (Coloss. II. 12.) tandis que ces paroles de l'Ecriture n'ont nullement référence au baptême d'eau, ainsi au verset précédent (Col. II. 11) il nous est explicitement dit que l'opération est faite *sans main* et ne peut par conséquent s'appliquer qu'au baptême du St. Esprit, (Comparez aussi 1 Pierre, III. 21.)

Le baptême humain n'est que le signe, le baptême divin la réalité. (Voir Tite, III. 5.)

On a mauvaise grâce à essayer de nous donner le change. *Quand l'Ecriture mentionne le baptême d'eau Elle le désigne clairement ; ex : Ephésiens, v. 26.* Elle le figure à deux reprises dans les Epîtres, 1o. par les Israélites traversant la mer Rouge (1 Cor. x. 12.) 2o. par Noé et sa famille entrant dans l'arche (1 Pierre III. 20, 21.) Dans l'un comme dans l'autre cas l'aspersion symbolise le salut : l'immersion ne représente que ceux qui périssent. On peut prendre le signe indignement ; la réalité jamais.

Pourquoi s'attache-t-on tant à l'ombre de la religion : la cérémonie ? Sans doute elle est nécessaire, étant l'auxiliaire du corps ; mais est-ce une raison pour nous repousser à cause d'une chose secondaire après tout ; nous dirons plus, à cause d'une chose non essentielle : témoin le brigand repentant sur la croix.

Pourquoi ? Ah ! c'est que notre pauvre humanité est bien fragile : si nous voyons l'ombre à notre droite, notre prochain, placé de l'autre côté de l'édifice, juge qu'elle se trouve à gauche : de là surgit le contraste et du choc jaillit la charité qui s'échappe emportant, avec elle, notre seule ressource d'étrecindre le corps, que nous devrions saisir, comme étant le chef, et qui n'est autre que Christ.

Nous maintenons que les enfants doivent être admis au sacrement de baptême au même titre que les femmes le sont à la cène ; c'est-à-dire implicitement.

Les sacrements sont liés ensemble d'un lien naturel : ce sont les sceaux des promesses.

De temps immémorial il est d'usage d'apposer des sceaux